

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BATIE-VIEILLE DU 13 AVRIL 2015

Sont présents : M. le Maire, Francis CESTER, les adjoints : Béatrice BOURGADE, Jean-Pierre GRAFFIN, Monique FARAMAZ, les conseillers municipaux : Carole BLANC, Véronique BOISSERANC, Nicolas GIRARD, Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI, Yannick SAVARIELLO, David SCACCIANOCE.

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est nommé, en la personne de Béatrice BOURGADE.

ORDRE DU JOUR

- Convention IT 05 pour ingénierie assainissement du Grand Larra
- CCVA Compétence Urbanisme
- SYME branchement lieu-dit « Bramefan »
- Vente tracteur
- Confirmation de l'avenant modificatif de la convention RPI Rambaud-la Bâtie-Vieille
- Questions diverses

CONVENTION IT 05 POUR INGENIERIE ASSAINISSEMENT DU GRAND LARRA

Suite à notre demande, le bureau d'études du Conseil Général IT 05 propose de réaliser une pré-étude de faisabilité de l'assainissement du Grand Larra. A priori, il s'agirait d'étudier la faisabilité technique et financière de 2 scenarii différents :

- la première solution consisterait à construire une station d'épuration qui récupérerait les eaux usées du Grand Larra mais aussi éventuellement celle du village, sachant que le décanteur-digesteur qui récupère les eaux usées de celui-ci est obsolète ;

- la deuxième solution consisterait à un raccordement sur le réseau de Gap.

Le coût de cette étude s'élève à 1252 € pour la commune dans le cadre d'une convention à passer entre IT 05 et la commune.

A l'unanimité des membres présents, soit 11 voix, il est décidé de réaliser cette étude et de signer la convention.

CCVA COMPETENCE URBANISME

Suite au désengagement total de l'Etat dans l'instruction des actes relatifs au droit du sol à partir du 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Avance a décidé de créer un nouveau service pour prendre en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme de ses communes adhérentes. Cette prestation sera assurée par une technicienne déjà en poste à la communauté et actuellement en formation et elle nécessitera également l'embauche d'une personne supplémentaire, vu l'ampleur de la tâche sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le coût annuel de cette prestation (calculé au prorata du nombre d'habitants) à la charge de notre commune devrait être de 871,75 €.

A l'unanimité soit 11 voix, les membres du conseil municipal sont favorables à ce que la CCVA prenne cette compétence et que la commune de la Bâtie-Vieille y ait recours.

SYME BRANCHEMENT BRAMEFAN

En vue de raccorder une maison d'habitation au réseau électrique au lieu-dit Bramefan, 2 propositions de travaux, dont une partie à la charge de la commune, ont été chiffrées :

- ERDF avec une participation communale de 5596,62 €,
- SYME 05 avec une participation communale de 4681,02 €.

Avec 2 abstentions et 9 voix pour, il est décidé de réaliser les travaux de branchement avec le SYME 05 pour un coût de 4681,02 €.

VENTE TRACTEUR

Le petit tracteur que possède la commune ne correspond plus à ses besoins en termes de travaux à effectuer par l'employé communal. C'est pourquoi il avait été évoqué la possibilité de le revendre. La commune voisine de Rambaud s'est portée acquéreur.

Compte-tenu du prix d'achat de 13200 € HT (la TVA ayant été récupérée) subventionné à hauteur de 12480 € (somme encaissée et conservée par la commune), il est proposé de revendre ce matériel en l'état à la commune de Rambaud au prix coûtant de 720 €. La commune récupère donc la totalité du coût du tracteur

Avec 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour, cette proposition est validée par le conseil municipal.

RPI RAMBAUD-LA BATIE-VIEILLE CONFIRMATION DE L'AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION

Pour rappel, les modifications portent sur 3 points de la convention :

- Modification du montant de la cotisation versée à la coopérative scolaire par chacune des communes (74 € par enfant au lieu de 80 €), les municipalités ayant assuré par ailleurs la prise en charge financière de l'intervention du CODES 05 (Comité Départemental d'Education pour la Santé) demandée par les parents ;
- Recrutement du personnel de transport non plus seulement par le maire de Rambaud mais aussi par celui de la Bâtie-Vieille (suite à l'instauration des nouveaux horaires induits par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires) ;
- Paiement des activités périscolaires pour moitié par chacune des communes avec éventuellement une participation des parents dans le futur si cela s'avérait nécessaire.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité soit 11 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

- Assurances Bâtiments : des devis ont été demandés à Groupama et une renégociation des tarifs a été discutée avec AXA, l'assureur actuel ; Groupama a fait une proposition à 3900 € et celle d'AXA se chiffrait à 3592 € ramenés au final à 3500 € ; par conséquent, la commune reste assurée auprès d'AXA.
- Une pétition signée par les habitants des Guérins a été envoyée en mairie pour demander qu'une nouvelle boîte aux lettres, plus grande, soit installée aux Guérins ; une demande officielle de la commune sera faite auprès de la Poste. Du coup demande identique du Maire pour le village et le grand Larra.
- L'ACCA de la Bâtie-Vieille par l'intermédiaire d'un courrier de son président demande l'autorisation de réaliser à ses frais une culture à gibier sur la parcelle communale de Chamoussières ; cette autorisation est accordée d'autant qu'une telle remise en culture va permettre de nettoyer la parcelle de l'herbe sèche et des broussailles qui commencent à l'envahir et à prévenir ainsi d'éventuels risques d'incendie.
- La cérémonie du 8 mai se déroulera à 9 heures 15 en présence de représentants des pompiers, de la fanfare.....suivie comme l'année dernière d'une collation.
- Les panneaux bois de signalétique touristique (tour, village, chapelle du Larra,...) sont abimés et seront rénovés

M le Maire réitère son souhait de voir les différentes commissions porter des projets dans leur domaine respectif afin d'y travailler en réunion préparatoire et ensuite les proposer lors des conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.